

6 Novembre 2015

Convocation du 31 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire.

Étaient présents : SÉNÉCHEAU André ; BAZILLE Eric ; FERREIRA Martine ; LAMY Pascal ; LATU Roland ; MAGNAN James ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; PAUL Aude ; ROLLAND Elie

Absente excusée : PINAUDEAU Sophie

Secrétaire : BAZILLE Eric

1- AVANCEMENT DES TRAVAUX CITE VAUCLADIS

Les travaux avancent : les maisons Habitat 86 sont hors d'eau et les constructions ERMES sont commencées.

M. MAGNAN présente un devis de l'entreprise BARRE pour l'allongement du réseau d'assainissement pour un montant de 7 856.00 € HT. Le conseil municipal est favorable aux travaux mais demande que le devis soit renégocié.

2- FINANCEMENT PRET LOCATIF SOCIAL (PLS)

Le Maire rappelle que pour l'achat de l'usufruit de deux logements Sérénides (cité Vaucladis) deux agréments ont été accordés par l'Etat. Les travaux ayant commencé, il convient maintenant de faire la demande de prêt auprès du Crédit Agricole, ainsi que le prévoit la décision de financement du 4/12/2014.

Le Maire présente la proposition du Crédit Agricole :

Montant du prêt : 129 710 €

Durée du prêt : 15 ans

Frais de dossier : 519 €

Taux d'intérêt :

Indice de référence = taux de rémunération du Livret A, soit 0.75%

Taux d'intérêt actuariel : 1.86 % (révisable à chaque variation du taux de rémunération du livret A)

Ce taux correspond à un taux d'intérêt équivalent trimestriel de 1.8472 %

Taux Effectif Global (TEG) : 1.92 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide de contracter un prêt PLS d'un montant de 129 710 € aux conditions énumérées ci-dessus ;

- mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à ce prêt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

3- CONVENTIONNEMENT APL POUR LES MAISONS SERENIDES

Le Maire rappelle que le PLS est un prêt réglementé donnant lieu au conventionnement à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) pour une durée égale à la durée du PLS contracté, soit 15 ans dans le cas du PLS contracté pour l'achat des usufruits Sérénides. La convention APL est un engagement à louer les logements sous conditions de loyers

et de ressources des futurs locataires. Les baux et actes d'imposition des preneurs seront vérifiés par les services de l'Etat.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention APL qui sera proposée par l'Etat.

4- TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie réalisés par l'entreprise BARRE sont terminés. Le travail a été bien fait.

Un devis a été demandé pour goudronner le passage piétonnier le long de la rue des Coteaux.

3- PROPOSITION DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

La Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la mise en œuvre de nouveaux SDCI. La révision doit être effective avant le 31 mars 2016. La Préfecture a transmis le projet de SDCI en format numérique sur CD-Rom qui peut être consultable à la mairie. Le principe est la rationalisation de la carte de l'intercommunalité par la fusion ou la modification de périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des syndicats de communes et des syndicats mixtes.

Le Maire explique que la règle est d'avoir des communautés de communes d'au moins 15000 habitants, la Communauté de Communes de la Région de Couhé (CCRC) n'a donc pas le choix et doit fusionner avec d'autres. Un regroupement avec les communautés de communes de Gençay, de Civray et de Charroux (soit 40 communes) a été proposé, cela correspond au périmètre du Pays Civraisien.

Il s'agit à présent de régler différents problèmes tels que l'harmonisation des compétences, la fiscalité...

4- SYNDICAT MIXTE DU CLAIN SUD - PROJET DE FUSION

Le Maire informe le conseil municipal du projet de fusion du syndicat du Clain sud avec le syndicat de la Clouère, le syndicat de Palais-Rhune, ainsi qu'avec la communauté de communes du Pays Mélusin, pour créer un seul syndicat sur la partie amont du Clain. Il précise que cela représente 11.63 km de rivière sur Voulon et 418 km sur la zone du futur syndicat. De nouveaux statuts devront bien-sûr être votés.

5 - ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION VISION PLUS

Le Maire rappelle que la convention VISION PLUS signée par la commune avec la SOREGIES a été mise au point afin d'accompagner les communes dans la remise à niveau de leur parc Eclairage Public. Cette convention se termine au 31/12/2015. La SOREGIES propose donc d'en signer une nouvelle pour une durée de cinq ans, afin de poursuivre la mise en sécurité et assurer l'entretien de l'éclairage public.

Deux devis ont été établis par la SOREGIES pour les travaux à réaliser en priorité pour la mise aux normes et en sécurité du parc sur le temps de cette nouvelle convention :

1- Mise en sécurité de l'installation d'éclairage public du bourg : 13 291.61 € TTC avec une participation de 40% du syndicat Energie Vienne (soit 4 430.54 €) ;

- Normalisation de 3 points lumineux (remplacement des lampes à vapeur Mercure par des leds) : 3 061.56 € TTC avec une participation de 50% du syndicat Energie Vienne (soit 1 417.14 €).

Le reste à charge pour la commune pour ces deux opérations est de 10 505.49 € TTC, soit 2 101.10 € TTC par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer la nouvelle convention VISION PLUS pour la période du 1/01/2016 au 31/12/2020 ;

- autorise le maire à signer les deux devis présentés ci-dessus ;
- s'engage à inscrire au budget chaque année la somme nécessaire à la réalisation de ces travaux.

6- RENOUELEMENT DU BAIL AVEC LES CONSORTS AIRAULT

Le Maire rappelle qu'un bail avait été signé entre la commune et les consorts AIRAULT pour la location à Pilon de la parcelle sur laquelle est installée la station d'assainissement. Ce bail de 18 ans est arrivé à échéance, le maire propose par conséquent de signer une convention de renouvellement de ce bail. Il donne lecture de cette convention (document joint).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de renouvellement du bail entre les consorts AIRAULT et la commune.

7- ACQUISITION DE LA PARCELLE B 336 AUX VINGT-QUATRE

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de M. André AYRAULT de vendre à la commune une parcelle située aux Vingt-Quatre, d'une superficie de 1339 m², non constructible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de la parcelle B 336 d'une surface de 1339 m² appartenant à M. André AYRAULT, au prix de 2000 € l'hectare, soit 267.80 €.

8- COMPTES-RENDUS DES REPRESENTATIONS

- Mme PAUL a représenté la commune au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui s'occupe essentiellement du fonctionnement des EHPAD.

- Mme FERREIRA fait un compte-rendu de la dernière réunion du CCAS. Le repas pour les aînés aura lieu le 12 décembre. Un goûter récréatif intergénérationnel sera organisé ce même jour pour les enfants de Voulon scolarisés à Payré ou à Voulon. Le CCAS a demandé si la commune serait d'accord pour que la salle soit décorée.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la décoration de la salle et fixe un budget maximal de 500€.

- Mme FERREIRA informe également le conseil du fait que la Croix-Rouge loue le gîte comme logement d'urgence pour une dame de Poitiers depuis le 1/11 pour une durée de 4 à 6 semaines, ou plus si nécessaire.

REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE DE M. MENNETEAU

Le Maire rappelle au conseil municipal que M. Sébastien Menneteau est inscrit à une formation pour obtenir le permis transport de voyageurs qui lui permettra de conduire le bus scolaire. Pour cette formation, M. Menneteau a dû passer une visite médicale. Cette visite a eu lieu le 13 octobre et a été réglée par M. Menneteau pour un montant de 33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement du montant de la visite à M. Menneteau, soit 33 €.

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'ainsi qu'il avait été décidé lors de la précédente réunion, il a demandé à Mme Annie MAGNAN s'il elle souhaitait s'occuper du recensement de la population qui doit commencer en janvier 2016. Mme MAGNAN a accepté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le recrutement de Mme Annie MAGNAN en qualité d'agent recenseur à compter du 1^{er} janvier 2016.

9- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ La Directrice de l'école a demandé s'il serait possible de donner un nom à l'école et a fait plusieurs propositions. Le conseil municipal souhaite que l'école garde le nom d'Ecole d'Anché-Voulon.
- ✓ La randonnée cantonale 2016 aura lieu le 10 avril. Mmes Menneteau et Pasquet s'occuperont de cette journée.
- ✓ La cérémonie du 11 novembre aura lieu à Voulon à 12h15.
- ✓ Il faudrait mettre une poubelle dans les Jardins Malescot.

Table des délibérations du 6 novembre 2015

- 1- Avancement des travaux Cité Vaucladis
- 2- Financement Prêt Locatif Social (PLS)
- 3- Conventionnement APL pour les maisons Sérénides
- 4- Travaux de voirie
- 5- Proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- 6- Syndicat du Clain Sud - Projet de fusion
- 7- Eclairage public - convention Vision plus
- 8- Renouvellement du bail avec les consorts Airault
- 9- Acquisition de la parcelle B336 aux Vingt-Quatre
- 10- Comptes-rendus des représentations
- 11- Remboursement de la visite médicale de M. Menneteau
- 12- Recrutement d'un agent recenseur
- 13- Questions diverses

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
André SENECHÉAU		Odette MENNETEAU	
Eric BAZILLE		Nadine PASQUET	
Martine FERREIRA		Aude PAUL	
Pascal LAMY		Sophie PINAUDEAU	Excusée
Roland LATU		Elie ROLLAND	
James MAGNAN			